

## Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

### Affichage au pilier public

*A remplir par l'administration communale*

Date

16/12/2025 au 26/01/2026

### Objet de la demande

*A remplir par le demandeur*

Propriétaire

Ville de Pully

Demandeur

Parcs et promenades Ville de Pully

Adresse

ch. de la Clérgère 17
Parcelle N° 397

Type de demande

 Abattage     Elagage     Taille

 Végétation  
concernée

 Arbre isolé     Haie     Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

 Oui → N° \_\_\_\_\_ (voir plan de classement des arbres)  
 Non

Essence(s)

Saule marsault

Diamètre(s) du tronc

20+25 cm
Hauteur(s) : 8m

Etat sanitaire

physiologique moyen à bon, mécanique mauvais

 Motif de l'abattage /  
élagage / taille

-Un des axes à un foyer à une importante cavité de pourriture au pied et penche en direction du parking de la parcelle voisine. Il doit être fortement réduit (recepage) pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

-L'autre axe présente des défauts mécaniques et doit également être réduit. Les saules réagissent bien à ce type d'intervention qui favorisera un rajeunissement par la base afin de conserver cette arbre, important pour la biodiversité, dans de bonnes conditions.

**Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE**

Prénom	Ville de Pully	Nom
Adresse	Chemin de la Damataire 13, 1009 Pully	
Téléphone	021/721.37.00	
Adresse e-mail	due@pully.ch	

**Entreprise mandatée pour les travaux**
*A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Prénom	Nom
Société	Equipe entretien des espaces verts de Parcs et promenades
Adresse	
Téléphone	
Adresse e-mail	

**Compensation prévue**
*A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s)	
Essence(s)	
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet	

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

**Documents à joindre à la demande\* :**

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pully, 10 décembre 2025 Signature [Signature]